Ce document constitue un outil de documentation et n'engage pas la responsabilité des institutions

►B

DIRECTIVE DU CONSEIL

du 3 décembre 1982

relative aux modalités de surveillance et de contrôle des milieux concernés par les rejets provenant de l'industrie du dioxyde de titane

(82/883/CEE)

(JO L 378 du 31.12.1982, p. 1)

abrogée par:

	Journal officiel		
	n°	page	date
Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010	L 334	17	17.12.2010

La dernière version consolidée avant abrogation est disponible sous le lien suivant:
http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CONSLEG:1982L0883:20090420:FR:PDF